



## **Hockey Canada**

États financiers  
Au 30 juin 2024 et pour l'exercice clos à cette date

### Table des matières

---

#### **Responsabilité de la direction**

#### **Rapport de l'auditeur indépendant**

#### **États financiers**

État de la situation financière	1
État de l'évolution des soldes de fonds	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 – 18
Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada	19

## Responsabilité de la direction

---

Aux membres de Hockey Canada,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et de la conformité de tous les renseignements figurant dans le rapport annuel avec ces états financiers, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration et le comité des audit (le « Comité ») sont principalement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisation. Le Comité est responsable de surveiller la direction dans l'exercice de ses fonctions à l'égard de la communication de l'information financière et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Il s'acquitte de cette responsabilité en examinant l'information financière préparée par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le Comité est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisation.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au comité et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur audit.

*signed "Stephen R. Brooks"*

---

Stephen R. Brooks  
Chef des finances

Aux membres de Hockey Canada,

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Hockey Canada (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Autres informations - Tableau non audité

Notre audit des états financiers de Hockey Canada pour l'exercice clos le 30 juin 2024 ne visait pas à déterminer l'exactitude de l'information comprise dans le Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada. Bien que cette information ait fait l'objet du processus d'audit appliqué à l'audit des états financiers pris dans son ensemble, nous n'exprimons aucune opinion sur le Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.  
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Calgary (Alberta)

Octobre 10, 2024

*MNP* LLP

Comptables professionnels agréés

**MNP**



## État de la situation financière

Au 30 juin

2024 2023

	Fonds d'administration	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une assurance	Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux	Fonds du plan stratégique	Total	Total
<b>Actif</b>							
<b>À court terme</b>							
Trésorerie (note 3)	1 693 941 \$	227 288 \$	384 561 \$	8 981 151 \$	223 382 \$	11 510 323 \$	5 465 183 \$
Débiteurs (note 4)	3 250 612	159 093	21 116	209 538	246	3 640 605	6 749 044
Stocks du Centre de documentation en hockey (note 5)	358 415	-	-	-	-	358 415	1 006 122
Charges payées d'avance	455 825	-	-	1 748 245	118 688	2 322 758	3 154 424
Montant à recevoir d'apparentés (note 6)	734 303	-	-	-	-	734 303	1 044 601
	6 493 096	386 381	405 677	10 938 934	342 316	18 566 404	17 419 374
Placements à long terme (note 7)	9 235 973	10 610 318	13 649 877	4 458 152	7 135 904	45 090 224	56 397 776
Immobilisations corporelles (note 8)	1 559 351	-	-	-	912 651	2 472 002	2 643 670
	17 288 420	10 996 699	14 055 554	15 397 086	8 390 871	66 128 630	76 460 820
<b>Passif et solde des fonds</b>							
<b>À court terme</b>							
Dette bancaire (note 3)	-	-	-	-	-	-	330 000
Créditeurs et charges à payer (note 9)	6 355 774	953 683	70 224	173 661	255 406	7 808 748	18 267 216
Apports reportés affectés au fonctionnement (note 10)	2 969 576	-	-	-	25 500	2 995 076	2 240 654
Apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux (note 11)	-	-	-	12 477 164	-	12 477 164	-
	9 325 350	953 683	70 224	12 650 825	280 906	23 280 988	20 837 870
Autres passifs et provisions (note 12)	-	1 193 261	-	-	-	1 193 261	1 459 753
	9 325 350	2 146 944	70 224	12 650 825	280 906	24 474 249	22 297 623
<b>Éventualités, événements postérieurs à la date de clôture et engagements (notes 12, 17 et 19)</b>							
<b>Soldes de fonds</b>							
Grevés d'une affectation interne	-	8 849 755	13 985 330	2 746 261	8 109 965	33 691 311	34 476 552
Non affecté	7 963 070	-	-	-	-	7 963 070	19 686 645
	7 963 070	8 849 755	13 985 330	2 746 261	8 109 965	41 654 381	54 163 197
	17 288 420 \$	10 996 699 \$	14 055 554 \$	15 397 086 \$	8 390 871 \$	66 128 630 \$	76 460 820 \$

Au nom du conseil,

Au nom de la direction,

*signed "Kristi Miller"*

*signed "Stephen R. Brooks"*

Kristi Miller  
Administratrice

Stephen R. Brooks  
Chef des finances



## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 30 juin

2024

2023

	Fonds d'administration	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une assurance	Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux	Fonds du plan stratégique	Total	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	19 686 645 \$	4 999 228 \$	14 000 000 \$	4 660 231 \$	10 817 093 \$	54 163 197 \$	85 793 052 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(11 723 575)	3 850 527	(14 670)	(1 913 970)	(2 707 128)	(12 508 816)	(31 629 855)
	7 963 070	8 849 755	13 985 330	2 746 261	8 109 965	41 654 381	54 163 197
Virements interfonds	-	-	-	-	-	-	-
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	7 963 070 \$	8 849 755 \$	13 985 330 \$	2 746 261 \$	8 109 965 \$	41 654 381 \$	54 163 197 \$



## État des résultats

Exercice clos le 30 juin

2024 2023

	Fonds d'administration	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une assurance	Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux	Fonds du plan stratégique	Total	Total
<b>Produits</b>							
Financement (notes 6 et 14)	7 283 313 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 283 313 \$	5 945 841 \$
Marketing (note 16)	19 016 515	-	-	-	-	19 016 515	10 286 883
Événements nationaux et camps (note 14)	728 356	-	-	-	-	728 356	1 220 529
Équipes nationales	2 001 544	-	-	-	-	2 001 544	3 741 092
Tenue d'événements internationaux (note 15)	-	-	-	12 525	-	12 525	29 731 698
Championnat mondial de parahockey 2024 (note 15)	-	-	-	1 219 843	-	1 219 843	-
Revenus de placement et produit d'intérêts	1 076 104	296 388	610 495	163 546	424 038	2 570 571	2 780 177
Administration	458 304	-	-	-	-	458 304	329 902
Services aux membres	2 911 045	-	-	-	8 765	2 919 810	841 279
Mobilisation des membres	3 903 681	-	-	-	25 500	3 929 181	3 076 932
Sécurité dans le sport	1 914 067	-	-	-	-	1 914 067	-
Primes d'assurance - droits d'inscription	-	16 518 025	-	-	-	16 518 025	14 238 352
	<b>39 292 929</b>	<b>16 814 413</b>	<b>610 495</b>	<b>1 395 914</b>	<b>458 303</b>	<b>58 572 054</b>	<b>72 192 685</b>
<b>Charges</b>							
Financement	9 598	-	-	-	-	9 598	856 493
Marketing (note 16)	1 278 772	-	-	-	-	1 278 772	726 746
Événements nationaux et camps (note 6)	3 723 664	-	-	-	-	3 723 664	2 316 678
Équipes nationales	12 976 453	-	-	-	86 723	13 063 176	14 583 288
Tenue d'événements internationaux	-	-	-	203 549	-	203 549	32 149 212
Championnat mondial de parahockey 2024	-	-	-	1 095 340	-	1 095 340	-
Administration	20 439 734	63 947	1 077 547	2 111 045	1 080 859	24 773 132	30 823 468
Services aux membres	5 104 530	-	-	-	1 638 473	6 743 003	8 504 883
Mobilisation des membres	4 136 125	-	-	-	711 477	4 847 602	4 137 365
Primes d'assurance	-	12 173 680	-	-	-	12 173 680	11 706 189
Demandes de prestations-maladie	-	1 085 114	-	-	-	1 085 114	1 126 460
Sécurité dans le sport	3 710 872	-	-	-	-	3 710 872	2 454 135
Demandes d'indemnité et ajustement de la réserve (note 12)	-	(266 493)	-	-	-	(266 493)	1 027 653
	<b>51 379 748</b>	<b>13 056 248</b>	<b>1 077 547</b>	<b>3 409 934</b>	<b>3 517 532</b>	<b>72 441 009</b>	<b>110 412 570</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice avant les autres éléments</b>	<b>(12 086 819)</b>	<b>3 758 165</b>	<b>(467 052)</b>	<b>(2 014 020)</b>	<b>(3 059 229)</b>	<b>(13 868 955)</b>	<b>(38 219 885)</b>
<b>Autres éléments</b>							
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur la valeur marchande de placements	363 244	92 362	452 382	100 050	352 101	1 360 139	6 590 030
	<b>363 244</b>	<b>92 362</b>	<b>452 382</b>	<b>100 050</b>	<b>352 101</b>	<b>1 360 139</b>	<b>6 590 030</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(11 723 575) \$</b>	<b>3 850 527 \$</b>	<b>(14 670) \$</b>	<b>(1 913 970) \$</b>	<b>(2 707 128) \$</b>	<b>(12 508 816) \$</b>	<b>(31 629 855) \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(12 508 816) \$	(31 629 855) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	502 122	462 225
Cession d'immobilisations corporelles	-	17 392
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur la valeur marchande de placements	(1 360 139)	(6 590 030)
	<u>(13 366 833)</u>	<u>(37 740 268)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	3 108 439	(2 599)
Stocks du Centre de documentation en hockey	647 707	8 999
Charges payées d'avance	831 666	(1 118 824)
Créditeurs et charges à payer	(10 458 468)	1 226 199
Apports reportés affectés au fonctionnement	754 422	(3 646 718)
Apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux	12 477 164	-
Autres passifs et provisions	(266 492)	(977 764)
	<u>7 094 438</u>	<u>(4 510 707)</u>
	<u>(6 272 395)</u>	<u>(42 250 975)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(330 454)	(479 714)
Acquisition de placements à long terme	(2 669 486)	(2 172 411)
Produit de la cession de placements	15 337 177	53 601 614
Remboursement d'avances fournies par (versées à) des apparentés	310 298	(749 836)
	<u>12 647 535</u>	<u>50 199 653</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(330 000)	(7 558 065)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>6 045 140</b>	<b>390 613</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 465 183	5 074 570
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>11 510 323 \$</u>	<u>5 465 183 \$</u>





## Notes complémentaires

### 1. Nature des activités

Hockey Canada (« l'Organisation ») est une association canadienne de sport amateur enregistrée, juridiquement constituée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. L'Organisation exerce des activités dans le but exprès d'améliorer et de promouvoir la croissance et le développement du hockey au Canada.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

#### Comptabilité par fonds

##### *Fonds d'administration*

Le Fonds d'administration comprend le coût des programmes locaux, des événements, des équipes nationales, de la sécurité dans le sport, et des activités administratives, de même que les autres charges de fonctionnement de l'Organisation. Ce fonds comprend les subventions, les cotisations annuelles des membres, les cotisations annuelles des équipes pour les compétitions nationales, les recettes à l'entrée, les garanties de bonne fin, les frais de sanction, les frais d'appel et de contestation, le produit de la vente de marchandises, de produits et de matériel de formation, le produit des commandites, la vente de droits de diffusion et de télévision et d'autres sources de revenus pouvant être établies par le Conseil. Les immobilisations corporelles de l'Organisation comprise dans le fonds d'administration sont considérées comme grevées d'une affectation interne.

##### *Fonds d'assurance*

Le Fonds d'assurance fait état des droits et primes d'assurance. Le Fonds d'assurance fait état des primes d'assurance des administrateurs et dirigeants, des primes d'assurance responsabilité civile générale, des franchises d'assurance et de la garantie en cas de décès ou de mutilation par accident complémentaire en lien avec les activités de hockey tenues sous la gouverne de Hockey Canada. De plus, mis à part ses polices d'assurance, l'Organisation fournit des avantages médicaux et dentaires importants, qui visent à aider les participants inscrits à couvrir leurs frais médicaux et dentaires lorsqu'ils ont épuisé la couverture d'assurance de leur assurance privée, ou lorsque le participant n'a pas d'assurance privée. Une provision est constituée pour tous les incidents connus pour lesquels une estimation est déterminable, y compris les franchises d'assurance et les honoraires professionnels liés à ces actions. Les sommes d'argent du Fonds d'assurance proviennent des cotisations que l'Organisation perçoit auprès de ses membres et des droits des participants. Ces droits sont approuvés annuellement par le Conseil.



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### *Fonds des risques non couverts par une assurance*

Le Fonds des risques non couverts par une assurance se rapporte uniquement aux réclamations qui ne sont pas couvertes par une police d'assurance active. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, la police d'assurance responsabilité civile générale de l'Organisation ne couvre qu'une période de réclamations remontant jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020 pour toute réclamation liée à des inconduites sexuelles. Par conséquent, toute réclamation non connue liée à des inconduites sexuelles faite avant mars 2020 serait considérée comme non couverte par une assurance et possiblement couverte aux termes du Fonds des risques non couverts par une assurance. Une provision est constituée pour tous les incidents connus lorsqu'il est possible d'en faire une estimation de façon raisonnable.

Tout changement aux soldes de fonds, par virement interfonds, sera recommandé par la direction et soumis à l'approbation du Comité de gestion des risques du Conseil puis, ultimement, à celle du Conseil lui-même. Toutes les réclamations non couvertes par une assurance sont signalées au conseiller juridique interne de l'Organisation et au Comité de gestion des risques du Conseil. Tout règlement de réclamations non assurées est soumis à l'examen du Comité de gestion des risques, qui formule ses recommandations de règlement au Conseil. Tous les règlements de réclamations non assurées doivent être approuvés par le Conseil.

### *Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux*

Le Fonds de soutien à la tenue d'événements internationaux sert à financer la tenue d'événements internationaux, notamment le Championnat du monde de hockey junior, le Championnat du monde de hockey féminin, la Coupe Hlinka-Gretzky et le Championnat mondial de parahockey. Le Fonds fait état du produit tiré des événements mentionnés ci-dessus ainsi que du revenu de placement.

### *Fonds du plan stratégique*

Le Fonds du plan stratégique rend compte des projets de l'Organisation, tels qu'ils sont déterminés par le Conseil d'administration, visant le développement du hockey au Canada à tous les niveaux, y compris le soutien des organisations membres pour des projets de portée nationale, mais devant être mis en œuvre par l'organisation membre, le financement actuel et futur des technologies, et l'augmentation du nombre de membres au pays. Les fonds proviennent du revenu de placement et du produit net tiré des initiatives stratégiques de fonctionnement à long terme.

## **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation et calculé comme suit :

Matériel informatique	– 3 ans, méthode linéaire
Améliorations locatives	– méthode linéaire sur la durée du contrat de location
Matériel de bureau	– 5 ans, méthode linéaire
Logiciels	– 5 ans, méthode linéaire
Matériel de formation/matériel médical	– 5 ans, méthode linéaire

Lorsque les immobilisations corporelles n'ont plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisation, l'excédent de leur valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état des résultats.

### Comptabilisation des produits

L'Organisation suit la méthode du report et applique la méthode de la comptabilité par fonds.

Les apports affectés aux activités générales de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés et les produits des commandites (marketing) sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés d'événements sont comptabilisés à titre de produits du Fonds de soutien à la tenue d'événements internationaux lorsque l'événement a été tenu si le montant reçu peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des équipes nationales, de l'administration, de la mobilisation des membres, de la sécurité dans le sport et des services aux membres sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration, et les droits d'inscription pour les primes d'assurance sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut être raisonnablement estimé et que la réception est raisonnablement assurée.

Le revenu de placement et le produit d'intérêt sont comptabilisés à titre de produits des divers fonds en fonction des soldes de chaque fonds. Les gains et les pertes non réalisés sur les placements découlent de la variation de la juste valeur des placements et sont inclus dans l'état des résultats.



## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **Apports de biens et de services**

Chaque année, des bénévoles consacrent de nombreuses heures pour aider l'Organisation à accomplir ses activités de prestation de services. Puisqu'il est difficile d'en établir la juste valeur, les apports de services des bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf si l'Organisation aurait dû autrement les acheter à défaut d'un apport et que leur juste valeur marchande peut être établie.

### **Impôts sur le résultat**

En tant qu'association canadienne de sport amateur enregistrée, l'Organisation est exemptée de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune provision au titre de l'impôt sur le résultat ne figure dans les présents états financiers.

### **Conversion des devises**

Les comptes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens de la manière indiquée ci-après : À la date de l'opération, chaque actif, passif, produit et charge fait l'objet d'une conversion en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change qui en découlent sont inclus dans les résultats de l'exercice considéré.

### **Incertitude liée à la gestion**

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice.

Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction lorsque de nouveaux renseignements deviennent connus. Des estimations importantes ont dû être effectuées pour l'évaluation des créditeurs et des charges à payer et celle des autres passifs et provisions pour réserves (note 12).

### **Instruments financiers**

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

#### *Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence*

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisation n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement au coût diminué de la dépréciation. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

### *Instruments financiers contractés entre apparentés*

L'Organisation évalue les instruments financiers qui ont été créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant.

Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

Les instruments financiers qui ont été initialement évalués au coût sont évalués ultérieurement au moyen de la méthode du coût, après diminution pour tenir compte de la dépréciation.

Les coûts d'opération et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges.

### *Dépréciation d'actifs financiers*

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'aucun actif n'est significatif à lui seul, l'Organisation regroupe les actifs afin de procéder aux tests de dépréciation. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction détermine si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement à un contrat. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.



## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

Le cas échéant, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date du bilan ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif. Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

## **3. Trésorerie**

L'Organisation tient ses comptes bancaires auprès d'une banque à charte. Les comptes à la Banque Scotia portent intérêt au taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada ou à un taux de 0,400 % par année, selon le moins élevé des deux. Au 30 juin 2024, le taux cible du financement à un jour s'établissait à 5 % (4,75 % à la même date en 2023).

Les soldes bancaires comprennent un montant de 34 380 \$ en dollars américains (397 805 \$ US en 2023), soit 47 777 \$ CA après conversion (529 081 \$ CA en 2023). Un montant de trésorerie totalisant 1 248 779 \$ (2 106 115 \$ en 2023) est détenu dans un portefeuille de placements qui est regroupé avec le solde bancaire de l'Organisation.

L'Organisation dispose aussi d'une carte de crédit de la Banque Scotia dont la limite est de 3 200 000 \$. Au 30 juin 2024, le montant sur la carte de crédit à la disposition de l'Organisation s'établissait à 2 923 986 \$. L'Organisation dispose aussi d'une carte de crédit American Express dont la limite est de 890 000 \$. Au 30 juin 2024, le montant sur cette carte de crédit à la disposition de l'Organisation s'établissait à 890 000 \$ (890 000 \$ en 2023).

L'Organisation dispose aussi d'un compte sur marge de 20 000 000 \$ (20 000 000 \$ en 2023) portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Scotia. Au 30 juin 2024, le montant disponible sur la marge bancaire s'établissait à 20 000 000 \$. Cette marge bancaire est assujettie à une limite qui dépend de la valeur des placements détenus auprès de la Banque Scotia.

## **4. Débiteurs**

Les débiteurs comprennent un montant à recevoir de tiers de 783 718 francs suisses (49 500 francs suisses en 2023), soit 1 148 319 \$ CA (72 869 \$ CA en 2023) après conversion, un montant à recevoir de tiers de 27 899 \$ US (47 410 \$ US en 2023), soit 37 522 \$ CA (62 572 \$ CA en 2023) après conversion et un montant à recevoir de tiers de 187 243 € (0 € en 2023), soit 278 666 \$ CA (0 \$ CA en 2023) après conversion.



## 5. Stocks du Centre de documentation en hockey

Les marchandises et les articles promotionnels utilisés lors de divers événements pendant l'année, soit les stocks du Centre de documentation en hockey, qui ont été passés en charges pour l'exercice se chiffrent à 690 964 \$ (991 537 \$ en 2023).

## 6. Opérations entre apparentés

*Fondation Hockey Canada/Hockey Canada Foundation U.S.*

Hockey Canada exerce une influence notable sur la Fondation Hockey Canada et la Hockey Canada Foundation U.S. (les « Fondations ») du fait qu'elles partagent les mêmes établissements et la même équipe de soutien administratif. La Fondation canadienne de hockey tient un fonds de dotation de 15 082 696 \$ (14 188 733 \$ en 2023) auquel l'Organisation fournit un apport. Les produits tirés de ce fonds servent à financer et à soutenir les projets de Hockey Canada et d'autres organisations au pays qui ont des objectifs similaires à ceux de Hockey Canada. Le tableau suivant présente les transactions conclues avec la Fondation Hockey Canada :

	<b>2024</b>	2023
Dons versés à :		
Fondation Hockey Canada	<b>58 966 \$</b>	(37 536) \$
Hockey Canada Foundation US		7 500
	<b>58 966 \$</b>	(30 036) \$
	<b>2024</b>	2023
Subvention reçue de :		
Fondation Hockey Canada	<b>754 931 \$</b>	1 157 453 \$

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond approximativement à la valeur équivalente à celle d'une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence.

	<b>2024</b>	2023
Montants à recevoir d'apparentés (à payer à des apparentés) :		
Fondation Hockey Canada	<b>734 303 \$</b>	1 031 020 \$
Hockey Canada Foundation US	-	13 581
	<b>734 303 \$</b>	1 044 601 \$

Les montants à payer (à recevoir) des apparentés ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et ne sont pas assortis d'une échéance fixe de remboursement.



## 7. Placements à long terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fonds d'obligations	<b>21 080 934 \$</b>	26 730 715 \$
Instruments de capitaux propres	<b>24 009 290</b>	29 667 061
Valeur marchande	<b>45 090 224 \$</b>	56 397 776 \$

Le taux de rendement moyen pondéré des placements à long terme s'établissait à 2,46 % pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (3,31 % en 2023).

## 8. Immobilisations corporelles

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	<b>4 035 240 \$</b>	<b>3 784 846 \$</b>	3 909 442 \$	3 660 246 \$
Améliorations locatives	<b>2 035 702</b>	<b>1 021 034</b>	2 035 702	920 188
Matériel de bureau	<b>1 404 340</b>	<b>1 404 340</b>	1 404 340	1 404 340
Logiciels	<b>2 278 719</b>	<b>1 071 779</b>	2 074 060	795 100
Formation/matériel médical	<b>563 687</b>	<b>563 687</b>	563 687	563 687
	<b>10 317 688 \$</b>	<b>7 845 686 \$</b>	9 987 231 \$	7 343 561 \$
Valeur comptable nette		<b>2 472 002 \$</b>		2 643 670 \$

Au cours de l'exercice, l'Organisation a comptabilisé une charge d'amortissement de 502 122 \$ (402 225 \$ en 2023) comprise dans les charges des services aux membres et du Fonds du plan stratégique. Il n'y a eu aucune cession ou sortie d'actifs au cours de l'exercice.

## 9. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comptent un montant de 300 francs suisses (3 121 240 francs suisses en 2023), soit 463 \$ CA (4 612 598 \$ CA en 2023) après conversion, un montant de 88 294 \$ US (180 250 \$ US en 2023), soit 119 022 \$ CA (248 375 \$ CA en 2023) après conversion, ainsi qu'un montant de 71 400 € (105 824 € en 2023), soit 105 000 \$ CA (152 791 \$ CA en 2023) après conversion.





## 10. Apports reportés destinés au fonctionnement

Les apports reportés destinés au fonctionnement sont liés au financement affecté au fonctionnement reçu dans la période considérée devant servir à régler les charges qui seront engagées au cours du prochain exercice. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés du Fonds d'administration :

	<b>2024</b>	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	<b>2 240 654 \$</b>	5 887 372 \$
Apports reçus	<b>2 995 076</b>	1 254 843
Total des apports	<b>5 235 730</b>	7 142 215
Comptabilisés en produits	<b>(2 240 654)</b>	(4 901 561)
Solde à la clôture de l'exercice	<b>2 995 076 \$</b>	2 240 654 \$

## 11. Apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux

Les apports reportés destinés à la tenue d'événements internationaux ont trait aux produits tirés de la vente de billets et aux subventions pour la tenue du Championnat mondial junior 2025 de l'IIHF à Ottawa (Ontario), qui se tiendra de décembre 2024 à janvier 2025.

	<b>2024</b>	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	-
Apports reçus	<b>12 477 164</b>	-
Total des apports	<b>12 477 164</b>	-
Comptabilisés en produits	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	<b>12 477 164 \$</b>	-

## 12. Autres passifs et provisions

Compte tenu de la nature des activités, l'Organisation pourrait faire l'objet de poursuites engagées par diverses parties. En raison de ce risque, l'Organisation a souscrit une couverture d'assurance pour laquelle des fonds détenus en réserve servent de complément pour couvrir les réclamations non assurées. Les fonds disponibles sont le Fonds d'assurance et le Fonds des risques non couverts par une assurance, tels qu'ils sont mentionnés à la note 2, et le Fonds en fiducie pour l'héritage des participants, dont il est question à la note 13. À l'heure actuelle, l'Organisation a constitué une provision qui représente l'estimation faite par la direction du risque potentiel lié à l'ensemble des incidents connus. Dans les cas où un incident est survenu mais n'a pas été porté à l'attention de l'Organisation, la direction a déterminé qu'il n'était pas possible d'évaluer l'aboutissement ou le règlement possible des incidents inconnus. Par conséquent, aucune provision ne figure aux états financiers pour ces cas.



## 12. Autres passifs et provisions (suite)

	Fonds d'assurance 2024	Fonds d'assurance 2023	Fonds des risques non couverts par une assurance 2024	Fonds des risques non couverts par une assurance 2023
Provision à l'ouverture de l'exercice	1 459 753 \$	1 987 517 \$	- \$	450 000 \$
Moins :				
Montant estimatif des réclamations pour les incidents survenus au cours de l'exercice, déduction faite des changements au montant estimatif des réclamations pour les incidents survenus au cours des exercices précédents a)	(266 492)	(527 764)	- \$	(450 000)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 193 261 \$</b>	<b>1 459 753 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Règlements effectués b)	<b>281 492 \$</b>	319 174 \$	- \$	1 600 000 \$

- a) Les réclamations pour incident présentent une incertitude d'estimation importante en raison du nombre élevé de facteurs pouvant avoir une incidence sur chaque incident pris isolément. Compte tenu de la nature de l'incident, la direction se fie sur l'expérience passée concernant des incidents similaires, l'ampleur de l'incident, des conseils juridiques obtenus à l'externe et des renseignements précis sur la partie requérante pour déterminer le montant estimatif de la réclamation.
- b) Le montant payé à partir du Fonds des risques non couverts par une assurance en 2023 correspond aux règlements qui visaient expressément deux poursuites qui ont été résolues dans cet exercice et qui sortaient de l'étendue et de la couverture du programme d'assurance de Hockey Canada. Aucun règlement n'a été effectué à partir du Fonds des risques non couverts par une assurance en 2024.

Le 20 décembre 2019, Daniel Carcillo, un ancien joueur de la LCH, a déposé une demande d'action collective contre la LCH en raison d'abus sexuels et physiques allégués envers des membres de la LCH qui seraient survenus dans les années 1970. Hockey Canada a été nommée comme partie défenderesse potentielle dans le cadre de la réclamation. La demande d'action collective a été rejetée, mais la décision sera portée en appel à l'automne 2024. À l'heure actuelle, il n'est pas clair si Hockey Canada sera tenu responsable pour quelque dommage que ce soit, ni non plus si la couverture offrira une protection pour la période visée par la demande. Par conséquent, aucune estimation comptable d'une possible dotation aux provisions ne figure dans les présents états financiers.



### 13. Fonds en fiducie pour l'héritage des participants

Le Fonds en fiducie pour l'héritage des participants (la « Fiducie pour l'héritage des participants ») a été établi en réponse à des demandes d'indemnisation tardives pour des incidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 1995 impliquant des divisions membres et la LCH, dans l'éventualité où l'ancien Fonds national de capitaux propres, et le ou les fonds qui l'ont remplacé, serait insuffisant. La nomination ou le remplacement des fiduciaires de la Fiducie pour l'héritage des participants relèvent de l'Organisation. L'Organisation s'occupe aussi de nommer les membres du comité des réclamations de la Fiducie pour l'héritage des participants. Le total de l'actif disponible aux fins de distribution au 30 juin 2024 est de 7 883 904 \$ (7 450 318 \$ au 30 juin 2023). Le revenu total, déduction faite des charges comptables et des honoraires des fiduciaires, provenant du portefeuille de placement pour l'exercice de la fiducie clos le 31 décembre 2023 s'est chiffré à 245 016 \$ (344 165 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022). Ce revenu a été distribué à certaines divisions membres et à la LCH, les bénéficiaires de la Fiducie pour l'héritage des participants.

D'après la convention de fiducie, l'Organisation ne peut recevoir des distributions de la Fiducie pour l'héritage des participants. L'Organisation n'a conclu aucune transaction avec la Fiducie pour l'héritage des participants au cours de l'exercice.

### 14. Financement

Le financement reçu d'agences gouvernementales et comptabilisé en produits au cours de l'exercice se présente comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Gouvernement du Canada	<b>3 659 373 \$</b>	4 631 000 \$
Tourism Kelowna	-	30 000
Tourism Kamloops	-	30 000
Ville de Kitchener	<b>40 000</b>	-
Ville de Regina	<b>18 000</b>	-
Tourism Saskatchewan	<b>25 000</b>	-
Tourism Sarnia	<b>40 000</b>	-
Tourism Saskatchewan	<b>25 000</b>	-
Discover Saskatoon	<b>25 000</b>	-
	<b>3 832 373 \$</b>	4 691 000 \$



## 15. Financement destiné à la tenue d'événements internationaux et au Championnat mondial de parahockey

Les subventions reçues de la part d'agences gouvernementales et comptabilisées en produits au cours de l'exercice pour financer la tenue d'événements internationaux au Canada se présentent comme suit :

		2024	2023
<b>Championnat mondial de parahockey 2024</b>	Gouvernement de l'Alberta	1 000 000 \$	-
	Tourism Calgary	50 000	-
<b>Championnat mondial de parahockey 2023</b>	Tourism Saskatchewan	-	55 000
	Visit Moose Jaw	-	35 000
	Gouvernement du Canada	-	250 000
	Sask Sport	-	25 000
<b>Championnat du monde de hockey féminin 2023 de l'IIHF</b>	Ville de Brampton	-	300 000
	Gouvernement du Canada	-	250 000
	Province de l'Ontario	-	500 000
<b>Championnat mondial junior 2023 de l'IIHF</b>	Province de la Nouvelle-Écosse	-	2 000 000
	Province du Nouveau-Brunswick	-	1 250 000
	Ville d'Halifax	-	1 000 000
<b>Championnat mondial junior 2022 de l'IIHF</b>	Ville de Moncton	-	750 000
	Gouvernement du Canada	-	250 000
		<b>1 050 000 \$</b>	<b>6 665 000 \$</b>

## 16. Opérations non monétaires

Les produits de marketing comprennent les apports en nature de 1 172 639 \$ (1 264 204 \$ en 2023), y compris les apports de biens et de services, à l'exception des heures consacrées par les bénévoles, fournis en échange des droits de commandite. Ces opérations ont été évaluées à la juste valeur des biens et des services apportés.

## 17. Engagements

L'Organisation a conclu un contrat avec la Fédération internationale de hockey sur glace (« IIHF ») aux termes duquel cette dernière s'engage à verser des frais de tenue d'événements. Ce contrat prend fin au cours de la saison 2031-2032. L'Organisation a conclu des contrats de licence de logiciels, des contrats de matériel de bureau, des contrats de services de communication, des contrats de services hôteliers et des contrats de services de gestion et de soutien informatique, tous venant à échéance entre juin 2025 et juin 2026. L'Organisation a conclu quatre contrats de location prévoyant le paiement des coûts de location et de fonctionnement associés aux locaux qu'elle loue et qui arrivent à échéance entre décembre 2024 et octobre 2031. L'Organisation a conclu un contrat de services de soutien à la tenue d'événements avec la société Oilers Entertainment Group. Ce contrat prend fin au cours de la saison 2026-2027.



## 17. Engagements (suite)

Le tableau présente les sorties de fonds liées aux engagements ci-dessus pour les cinq prochaines années :

<b>2025</b>	16 360 294 \$
<b>2026</b>	4 406 469
<b>2027</b>	8 205 285
<b>2028</b>	7 871 952
<b>2029</b>	2 336 952
	<hr/>
	39 180 952 \$

## 18. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix autre, à moins d'indication contraire.

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier subisse une perte financière si l'autre partie devait manquer à ses obligations. Les instruments financiers pouvant exposer l'Organisation à un risque de concentration du crédit comprennent la trésorerie, les débiteurs et les placements. L'Organisation détient sa trésorerie et ses placements auprès d'une institution financière de renom. Par conséquent, la direction est d'avis que le risque de perte qui s'y rattache est minime. L'exposition de l'Organisation à une concentration du risque de crédit découlant des débiteurs provient des sociétés commanditaires qui font partie d'un groupe diversifié de commandites.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque qu'en raison des besoins en liquidités associés à son fonctionnement, l'Organisation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit obligée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à ce qu'ils valent ou qu'elle ne soit pas en mesure de compenser ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle de la dette bancaire, des crédateurs et charges à payer, des autres passifs et provisions et des engagements.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il peut prendre trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisation est exposée à ces trois risques.



## **18. Risques liés aux instruments financiers (suite)**

### *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Les instruments financiers de l'Organisation qui sont exposés à ce risque comprennent la trésorerie, les débiteurs, les placements de portefeuille et les créditeurs et charges à payer. L'Organisation juge que ce risque de change est acceptable et, par conséquent, elle n'a pas recours à des dérivés pour le couvrir.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de la variation possible des taux d'intérêt susceptible d'entraîner une diminution de la valeur des actions et obligations faisant partie de son portefeuille de placements et des sorties de trésorerie liées à sa dette bancaire à taux variable.

### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre désigne l'incertitude associée à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier qui pourrait survenir en raison de la fluctuation des prix du marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). L'Organisation est exposée à ce risque en raison des participations en actions qu'elle détient dans son portefeuille de placements. Les fonds d'obligations détiennent une combinaison diversifiée d'obligations à rendement élevé et mises en commun de sociétés canadiennes et américaines d'une durée moyenne de 5 à 10 ans. Les fonds d'actions se composent d'un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes, américaines et internationales à grande capitalisation. Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

## **19. Événements postérieurs à la date de clôture**

En août 2024, la liste des fiduciaires du Fonds en fiducie pour l'héritage des participants a été mise à jour afin d'y inclure certains membres actuels de l'équipe de direction de l'Organisation et pour y retirer des fiduciaires qui ne font plus partie de l'Organisation.



**Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada**  
(non audité)

2024

**Athlètes du système sportif régulier**

**Produits** 2 257 373 \$

**Charges**

Activités principales :	
Frais d'administration	14 258 231
Gouvernance	936 092
Salaires des employés	6 971 486
Salaires des entraîneurs et développement professionnel	504 000
Programmes des équipes nationales	-
Activités et programmation	<u>4 044 136</u>
	<u>26 713 945</u>
Activités non principales :	
Langues officielles	348 531
Sécurité dans le sport	36 227
Excellence améliorée	6 411 388
Initiative pour la prochaine génération	<u>1 026 096</u>
	<u>7 822 242</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges pour les athlètes du système sportif régulier</b>	<u><b>(32 278 814) \$</b></u>

**Athlètes ayant un handicap**

**Produits** 1 042 000 \$

**Charges**

Activités principales :	
Frais d'administration	165 046
Gouvernance	-
Salaires des employés	90 000
Salaires des entraîneurs et développement professionnel	-
Programmes des équipes nationales	454 794
Activités et programmation	<u>86 451</u>
	<u>796 291</u>
Activités non principales :	
Langues officielles	9 555
Excellence améliorée	692 993
Initiative pour la prochaine génération	<u>421 608</u>
	<u>1 124 156</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges pour les athlètes du système sportif régulier</b>	<u><b>(878 447) \$</b></u>